



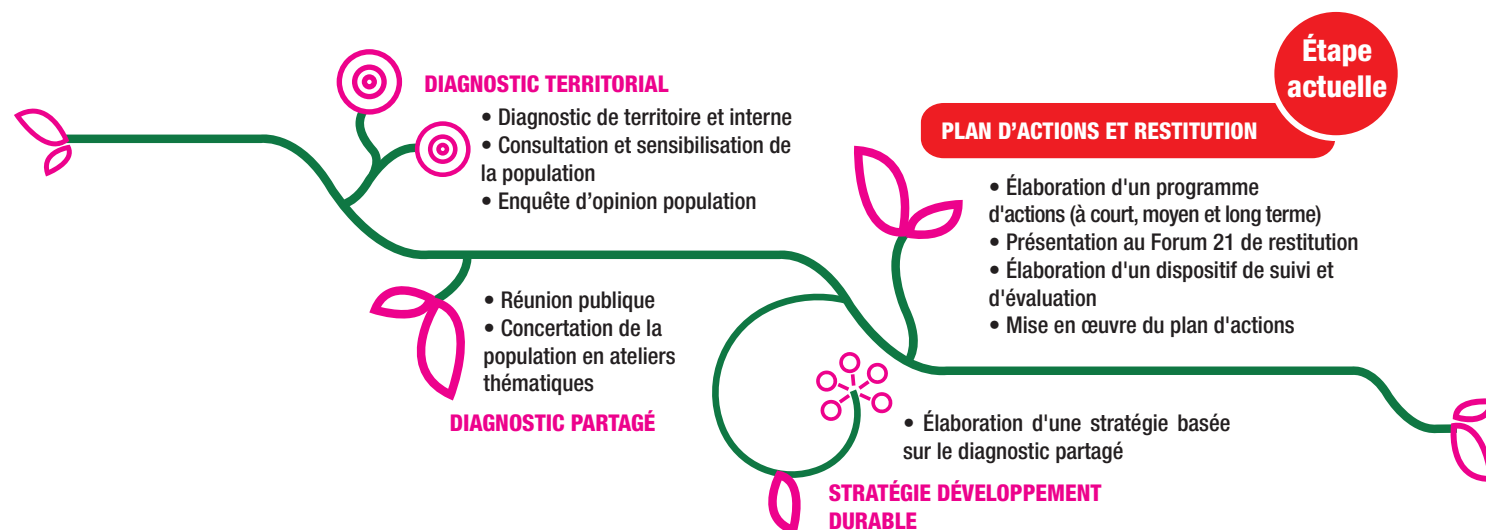
OÙ EN SOMMES-NOUS ?

LE RÉSULTAT : UN PLAN D' ACTIONS EN 26 POINTS POUR ACIGNÉ

La démarche Agenda 21 de la ville d'Acigné s'est traduite par l'élaboration en juin 2011 d'un plan d'actions par des habitants volontaires et le Comité Consultatif Local Aménagement et développement durable.

Il a pour base 26 propositions d'actions qui s'échelonneront à court, moyen terme. Ces actions impliquent la ville mais aussi les habitants, des associations et parfois les entreprises locales.

Afin d'assurer un suivi du plan d'actions de l'Agenda 21, il est proposé de renouveler la réunion régulière des habitants volontaires et des membres du Comité Consultatif Local.



FOCUS SUR

AGENDA 21: PRÉSENTATION DU PLAN D' ACTIONS

Quatre priorités furent traitées dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville d'Acigné:

1 LA VALORISATION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL



Afin de protéger, de mieux faire connaître et de mettre en valeur le patrimoine environnemental du territoire communal, les participants à la démarche ont formulé **8 actions**.



Sensibilisation à l'environnement : Des animations ponctuelles pourront être proposées par des animateurs extérieurs, la proposition de réaliser un Agenda 21 scolaire (démarche identique mais réalisée par les élèves) devra être étudiée à la demande des professeurs des écoles. Les participants à la démarche Agenda 21 ont également émis le souhait de mieux faire connaître les dispositifs et structures associatives existantes : le club « Comprendre et protéger la nature », l'action des « Mains vertes » et sa fête annuelle, l'opération municipale « un arbre, un enfant ». Dans un même esprit, il a été décidé de mieux faire connaître le code vert des services municipaux engagé en 1995 qui a conduit à la suppression de l'usage des produits phytosanitaires ainsi que les démarches existantes visant au développement des haies et à la valorisation des cours d'eau (bulletin d'information La Lettre du Chevre) L'implantation d'un réseau de ruches et de nichoirs sera enfin étudiée avec les associations concernées.

Ressource en eau : En complément de la démarche des services municipaux distribuant depuis plusieurs

années des récupérateurs d'eau de pluie aux acquéreurs de terrain constructible, une étude de prix pour une commande collective de récupérateurs d'eau a été envisagée. De même la récupération d'eau de pluie pourrait faire l'objet d'une inscription dans le cahier des charges des futures zones d'habitation.

Valorisation de l'agriculture locale : Une proposition visant à développer les circuits courts de distribution et à mieux faire connaître les initiatives et réussites existantes (AMAP, vente directe à la ferme) sera étudiée à la demande des agriculteurs. Seront également examinées les possibilités offertes en matière de bail environnemental permettant aux propriétaires d'inclure des clauses prescrivant au preneur des pratiques culturelles spécifiques protégeant l'environnement.

Gestion des déchets : Les participants ont souligné l'importance de la démarche en cours engagée par Rennes Métropole et les services municipaux relative à la mise à disposition d'un broyeur pour les déchets verts, la diffusion des composteurs individuels



et le compostage des déchets alimentaires en cantine scolaire. La relance d'une initiative de compostage en habitat collectif apparaît néanmoins prioritaire. Afin de réduire la production de déchets, une « journée de la gratuité » a été proposée : don d'objets pour une valorisation, remise en état...



2 LA RESPONSABILISATION DU SECTEUR ÉCONOMIQUE

Trois priorités dans cet axe de travail entrent dans le cadre de l'Agenda 21 : poursuivre les démarches d'accueil des entreprises sur le territoire communal dans un objectif de responsabilisation, mieux connaître leurs besoins et faire connaître aux habitants la richesse du patrimoine économique local. Pour ce faire, **8 actions** ont été proposées par les participants.

Développement économique : Le point de départ est, dans un premier temps, la formalisation d'un groupe de travail Comité Consultatif Local chargé des questions économiques et, dans un second temps, le regroupement des acteurs professionnels du territoire communal.

Une fois ce regroupement réalisé, et à la suite de rencontres régulières avec les différents acteurs économiques, la connaissance de leurs pratiques et de leurs besoins sera davantage ciblée. Une journée du patrimoine économique (événementiel de type porte-

ouverte), Services mutualisés aux entreprises, soutien au lancement d'une activité économique, pourront être ainsi autant de services à proposer aux entreprises et artisans.

Les participants à la démarche Agenda 21 ont enfin souhaité mettre l'accent sur la question des **déplacements domicile-travail**, souvent réalisés en voiture. L'objectif de l'Agenda 21 est ici d'aboutir dans un premier temps au montage d'un Plan de Déplacement Entreprise (permettant de rationaliser et de regrouper les déplacements domicile-travail) appliqué aux services



municipaux de la mairie avant de proposer la participation des principaux employeurs du territoire communal. À ce titre, la constitution d'un réseau de parkings vélo sécurisés dans les zones d'activité ainsi que sur le domaine public est proposée.

3 L'ENGAGEMENT À RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES



Cet objectif s'intègre aux engagements déjà pris en la matière par la municipalité : signature de la Convention des Maires (objectif de réduction des consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables), charte d'aménagement durable appliquée aux zones d'activité, construction de logements Haute Qualité Environnementale et Bâtiments Basse Consommation, équipements des bâtiments communaux afin de réduire leur consommation énergétique, éclairage

coupé après 23h, installation d'ampoules LED pour les nouveaux équipements d'éclairage public, etc.

Dans le cadre de l'Agenda 21, et en matière de **maîtrise énergétique**, les participants ont proposé 5 actions. Afin de faciliter la connaissance et la visibilité des réussites comme des efforts à réaliser, un tableau d'indicateurs intégrant des indicateurs de mesure des consommations communales et de familles volontaires sera régulièrement diffusé en partenariat avec le CLE

